



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par le présent donné, par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, que le rôle de perception de la municipalité de Saint-André pour l'année 2023 est complété et déposé au bureau de la soussignée au 11, rue du Collège, Saint-André.

Le compte de taxes est payable en 3 versements. Le premier versement est exigible avant l'expiration des trente (30) jours qui suivent la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième est exigible le 15 juin 2023, le troisième versement doit être effectué le 15 septembre 2023.

Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 1^{er} jour du mois de février 2023. entre 9 h et 16 h.

Greffière-trésorière et directrice générale